

BE-A0525_723611_807554_FRE

Inventaire des archives de la commune de
Noville-sur-Mehaigne. Dépôt 2022 (1846-
1977)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	8
Organisation.....	9
Archives.....	9
Historique.....	9
Acquisition.....	11
Contenu et structure.....	12
Contenu.....	12
Conseil communal et Collège des bourgmestre et échevins.....	12
Finances et fiscalité.....	12
Patrimoine.....	13
État civil.....	13
Population.....	13
Élections.....	14
Affaires militaires.....	14
Travaux publics.....	15
Enseignement.....	15
Bienfaisance ou assistance publique.....	15
Culte.....	16
Langues et écriture des documents.....	16
Sélections et éliminations.....	16
Accroissements / compléments.....	16
Mode de classement.....	17
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	19
I. Généralités.....	19
A. Conseil communal.....	19
1 - 8 Registres aux délibérations. 1863-1976.....	19
B. Collège des bourgmestre et échevins.....	19
9 - 15 Registres aux délibérations. 1846-1863, 1876-1977.....	19
II. Organisation et personnel.....	21
A. Fusion.....	21
B. Territoire.....	21
C. Organisation et membres des organes politiques.....	21
D. Personnel des services.....	21
III. Patrimoine.....	22
IV. Finances et fiscalité.....	23
A. Comptabilité du secrétariat.....	23
1. Budgets et annexes.....	23
27 - 31 Budgets annuels. 1936, 1941, 1943-1977.....	23
2. Registres de comptabilité.....	23
3. Emprunts.....	23

4. Subventions des autorités supérieures.....	23
B. Comptabilité du receveur.....	24
1. Registres de comptabilité.....	24
36 - 42 Livres-journaux de caisse. 1885-1896, 1916-1932, 1937-1952.....	24
43 - 54 Grands-livres des recettes et dépenses. 1892-1907, 1910-1961, 1968-1977.....	24
43 - 48 Dépenses. 1892-1897, 1910-1961.....	24
49 - 53 Recettes. 1892-1907, 1910-1936, 1944-1958.....	25
2. Comptes et pièces justificatives.....	25
56 - 60 Comptes annuels. 1937, 1939-1942, 1944-1976.....	25
61 - 92 Pièces justificatives aux comptes. 1932-1936, 1938-1941, 1943- 1950, 1956, 1962-1976.....	26
C. Impositions et taxes.....	28
93 - 99 Rôles des taxes. 1932, 1938, 1940-1941, 1943-1946, 1948-1952.....	28
100 - 103 Listes des contribuables pour la confection des rôles. 1934-1943, 1953.....	28
D. Dépôt de l'Administration du Cadastre.....	29
105 - 106 Matrice mécanographique. 1967-1976.....	29
V. Population.....	30
107 - 125 Registres de la population. 1847-1980.....	30
108 - 110 1857-1866.....	30
117 - 118 1931-1947.....	30
119 - 121 1948-1961.....	30
122 - 123 1961-1970.....	31
124 - 125 1971-1980.....	31
126 - 135 Index des registres de la population. 1847-1900, 1911-1947.....	31
127 - 129 1857-1866.....	31
136 - 137 Registres des entrées. 1901-1977.....	32
138 - 139 Registres des sorties. 1901-1977.....	32
VI. Élections.....	33
140 - 141 Registres des décisions en matière électorale. 1894-1937.....	33
142 - 148 Listes des électeurs généraux, provinciaux et communaux. 1945, 1948- 1952, 1954-1960.....	33
VII. Affaires militaires et guerres.....	34
151 - 156 Dossiers relatifs aux levées de milice. 1924-1977.....	34
VIII. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme.....	35
A. Travaux et inspection de la voirie.....	35
B. Travaux et inspection des cours d'eau.....	35
C. Services d'utilité publique.....	35
D. Aménagement du territoire.....	35
IX. Tutelle sur la Commission d'assistance publique.....	36
A. Personnel.....	36
B. Patrimoine.....	36
176 - 179 Dossiers relatifs aux ventes de parcelles. 1955-1956, 1960, 1972, 1976.....	36
C. Finances.....	37
185 - 187 Budgets annuels. 1952, 1956, 1958-1970.....	37
188 - 190 Comptes annuels. 1950-1956, 1959-1970, 1973.....	37
191 - 192 Pièces justificatives aux comptes. 1946, 1950.....	38
X. Relations avec la paroisse Saint-Philibert.....	39
A. Patrimoine.....	39

B. Finances.....	39
195 - 197 Budgets annuels. 1959-1970.....	39
198 - 200 Comptes annuels. 1959-1970.....	39

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Commune de Noville-sur-Mehaigne. Dépôt 2022

Période:

1846 - 1977

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0525.902

Etendue:

- Nombre d'articles: 200.00
- Etendue inventoriée: 5.10 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Namur

Producteurs d'archives:

Commune de Noville-sur-Mehaigne, 1800 - 1976

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Dans le respect de la réglementation en vigueur et sous réserve d'éventuelles modifications, les archives (hormis les registres de la population, des étrangers et de l'état civil) de plus de 30 ans et ne contenant pas de données à caractère personnel sont librement consultables. Dans le cas d'archives de plus de 30 ans et contenant des données à caractère personnel, une autorisation du Collège communal est nécessaire. Cette autorisation n'est plus nécessaire lorsque les archives contenant des données à caractère personnel ont plus de 100 ans.

Les règles spécifiques de consultation des registres de la population et des registres des étrangers sont fixées de la manière suivante : les registres clôturés depuis plus de 120 ans sont librement consultables à des fins généalogiques ou historiques ou à d'autres fins scientifiques tandis que les registres clôturés depuis moins de 120 ans ne sont pas consultables. Seuls des extraits peuvent éventuellement être délivrés moyennant une autorisation écrite du Collège communal et dans le respect de la législation en vigueur.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État. Pour le cas plus particulier des registres de la population et des registres des étrangers, des reproductions peuvent être délivrées pour les seuls registres clôturés depuis plus de 120 ans.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Commune de Noville-sur-Mehaigne

HISTORIQUE

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), en vigueur lors de l'annexion par la France (1er octobre 1795), avait instauré des " municipalités de canton ". Entre 1795 et 1800, Noville-sur-Mehaigne dispose d'un agent municipal et d'un adjoint, chargés de l'administration des affaires purement locales. La réunion des agents municipaux à Perwez, chef-lieu du canton, constitue la municipalité de canton. En application de la loi concernant la division du territoire de la République et l'administration du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), Noville-sur-Mehaigne devient une commune à part entière. En 1802, elle est intégrée dans le canton de justice de paix de Nivelles ¹. La commune fait partie du département de la Dyle (1795-1814) puis de la province de Brabant méridional, puis de la province de Brabant ; de l'arrondissement administratif de Nivelles et de l'arrondissement judiciaire de Jodoigne puis de Nivelles dès le 18 mars 1800. Noville-sur-Mehaigne relève par ailleurs du canton de milice de Perwez à partir du 10 février 1817 ². La commune compte 526 habitants à sa création, 810 à l'Indépendance de la Belgique, 783 en 1866, 786 en 1880, 759 en 1920, 737 en 1947 et 688 en 1961 ³. À la veille de la fusion des communes, Noville-sur-Mehaigne compte 580 habitants ⁴.

Aucune activité industrielle n'est recensée aux XIXe et XXe siècles ; l'économie communale est principalement axée sur l'agriculture, avec 671 hectares cultivés sur 706 en 1834. Le nombre varie avec 661 hectares en 1866, 575 en 1929, 615 en 1950 et 589 en 1959. Les exploitations agricoles augmentent de 158 en 1846 à 200 en 1959, avec une forte mécanisation puisque 240 personnes occupées dans le secteur sont recensées en 1846 contre 99 en 1950 ⁵. Trois grandes fermes témoignent de ce passé : la ferme Soldy du XVe siècle, la ferme de Ghlin du XVIe siècle et la ferme de la Haute Aveine du XVIIIe siècle ⁶.

L'église dédiée à Saint-Philibert est reconstruite en 1868 dans un style néo-classique. L'ancienne église datait de 1750 mais était jugée trop petite. Le presbytère date du XVIIIe siècle. Un château de style classique plusieurs fois

1 VRIELINCK S., De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, 3 volumes.

2 Idem.

3 Idem.

4 HASQUIN H., Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, t. 2 : Wallonie, Bruxelles, 1980., p. 1113 et 1114.

5 HASQUIN H., idem.

6 DELOOZ R., L'entité d'Éghezée. Portrait des 16 villages, s.l., s.d., p. 113-122.

réaménagé aux XVIIIe et XIXe siècles est édifié à proximité de l'église au bord de la Mehaigne. Le moulin à eau du château date en partie du XIIIe siècle ⁷. Le 1er janvier 1977, la commune de Noville-sur-Mehaigne est incorporée à la province de Namur et est fusionnée avec les communes de Bolinne-Harlue, Aische-en-Refail, Boneffe, Branchon, Dhuy, Éghezée, Hanret, Leuze, Liernu, Longchamps, Mehaigne, Saint-Germain, Tavier, Upigny et Waret-la-Chaussée pour former l'actuelle commune d'Éghezée.

La fusion forme une entité de 9.951 habitants pour 10.295 hectares et est justifiée en ces termes dans le rapport au Roi précédant l'arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites : " La fusion tend à élever le degré d'urbanisation d'Éghezée afin qu'elle devienne un pôle capable, entre autres, de lutter contre l'isolement de cette région par rapport aux zones urbaines du sillon Sambre-et-Meuse. Pour favoriser l'expansion du plateau d'Éghezée, il y a lieu d'y renforcer l'équipement sanitaire, scolaire, socio-culturel, d'y développer les activités secondaires et tertiaires (promouvoir le parc industriel : Éghezée - Leuze - Longchamps - établir des commerces de deuxième et troisième urgence,...) de rationaliser l'agriculture (remembrement des terres, assainissement,...) " ⁸.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités jette les bases de l'organisation municipale. Il fixe également le rôle qu'elles doivent remplir :

" Article 49. Les corps municipaux auront deux espèces de fonctions à remplir ; les unes propres au pouvoir municipal ; les autres, propres à l'administration générale de l'État, et déléguées par elle aux municipalités.

Article 50. Les fonctions propres au pouvoir municipal, sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives, sont : de régir les biens et revenus communs des villes, bourgs, paroisses et communautés ; de régler et d'acquitter celles des dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs ; de diriger et de faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la communauté ; d'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, qui sont entretenus de ses deniers, ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont elle est composée ; de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

Article 51. Les fonctions propres à l'administration générale, qui peuvent être déléguées aux corps municipaux pour les exercer sous l'autorité des assemblées administratives, sont : la répartition des contributions directes entre les citoyens dont la communauté est composée ; la perception de ces contributions ; le versement de ces contributions dans les caisses du district ou du département ; la direction immédiate des travaux publics dans le ressort de

7 DELOOZ R., Les beautés de La Bruyère et d'Éghezée, s. l., 1996 ; DELOOZ R., L'entité d'Éghezée et son patrimoine, s. l., 1991, p. 119-127 ; DELOOZ R., Éghezée, une commune en mouvement, s. l., 2007, p. 89-96.

8 Arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites, Moniteur belge, 25 septembre 1975.

la municipalité ; la régie immédiate des établissements publics destinés à l'utilité générale ; la surveillance et l'agence nécessaires à la conservation des propriétés publiques ; l'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstructions des églises, presbytères, et autres objets relatifs au service du culte religieux ⁹".

Après l'indépendance de la Belgique, la Constitution belge du 7 février 1831 confie les intérêts exclusivement communaux à des conseils communaux élus directement, mais réserve le contrôle de leurs actes au Roi ou au pouvoir législatif, notamment pour empêcher qu'ils ne sortent de leurs attributions ou ne portent atteinte à l'intérêt général. La Constitution confie également aux autorités communales la rédaction des actes de l'état civil et la tenue des registres. Enfin, le Congrès national déclare qu'il est nécessaire de pourvoir par des lois séparées à l'organisation provinciale et communale.

La loi communale du 30 mars 1836 constitue le fondement du droit communal belge contemporain. Constamment adaptée, certains de ses articles demeurent en vigueur dans la nouvelle loi communale (NLC) de 1988 et dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) de 2004.

ORGANISATION

La manière dont les communes sont organisées est déterminée par la loi communale du 30 mars 1836.

Celle-ci prévoit l'existence d'un corps communal regroupant des conseillers, un bourgmestre et des échevins. Ils forment le Conseil communal. Le bourgmestre et les échevins, dont le mode de désignation a évolué au cours du temps, composent le Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal. À côté de ces fonctions politiques, chaque commune dispose d'un secrétaire et d'un receveur. Les commissaires de police et, dans certaines localités, les gardes champêtres se partagent les attributions en matière de police.

Les rapports annuels sur l'administration et la situation des affaires de la commune dressés en exécution de l'article 70 de la loi communale donnent un aperçu de l'organisation de chaque administration communale. Une copie de ces rapports était envoyée au Gouvernement provincial. Enfin, les registres aux délibérations du Conseil communal et du Collège constituent la source par excellence pour décrire l'organisation de la commune et son histoire.

ARCHIVES

HISTORIQUE

L'article L1123-28 du CDLD dispose : " Le collège communal veille à la garde des archives et des titres ; il en dresse les inventaires en double expédition, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune, et empêche qu'aucune pièce ne soit vendue ou distraite du dépôt ". Cette disposition reprend *mutatis mutandis* les dispositions de l'article 100 de la loi

communale de 1836 (devenu l'article 132 de la NLC). Une circulaire ministérielle du 9 janvier 1839 précise que la maison communale est le lieu le plus propre au dépôt des archives communales. La loi du 24 juin 1955 relative aux archives place les archives des communes sous la surveillance de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués. Elles ne peuvent être détruites sans que la commune n'ait obtenu l'autorisation de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués.

La mise en œuvre de ces dispositions et les mesures de sauvegarde ou de gestion des archives sont rarement documentées. Cet aperçu se base donc en ordre principal sur les dossiers centraux des communes de Noville-sur-Mehaigne et d'Éghezée constitués par les Archives de l'État.

Un rapport du 11 novembre 1967 rédigé par Gaston Beterams, archiviste de l'État, indique qu'un dépôt des archives historiques a été proposé. Lors d'une visite d'inspection en novembre 1970, Cécile Douxchamps, archiviste de l'État, propose la même chose. Elle constate également la bonne conservation des documents dans une salle d'archives dans la maison communale et au domicile privé du secrétaire communal. Elle fait état de la présence des registres de la population depuis 1847, des registres aux délibérations du Conseil communal depuis 1916 ¹⁰ et du Collège échevinal depuis 1874, et des comptes communaux depuis 1900 ¹¹. Aucune suite n'a été donnée aux propositions de dépôt ¹².

Un rapport d'inspection en date du 4 février 1977 indique que l'administration communale d'Éghezée a acquis un château en voie d'aménagement pour accueillir le nouveau siège de l'entité. Des locaux d'archives y sont prévus. Après 1977, force est de constater que les archives des communes fusionnées ont subi d'importantes pertes ou destructions, dont la cause nous est inconnue. Une nouvelle inspection est effectuée en 1990 par Françoise Jacquet-Ladrier. Les archives sont alors conservées dans la maison communale d'Éghezée depuis la fusion. Les documents sont en bon état mais dispersés dans différents locaux en attendant la construction d'une annexe prévue pour leur conservation. Il n'y a pas d'ordre de classement des boîtes ; toutes les anciennes communes sont confondues.

En 2007, une inspection est effectuée par Emmanuel Bodart. Les archives courantes et intermédiaires sont gérées séparément par chacun des services ; les archives historiques, en désordre, posent toujours problème et sont stockées dans les mêmes locaux jugés " extrêmement poussiéreux " (une salle de la cave est d'ailleurs " fort humide ").

Quelques mois avant l'intervention des Archives de l'État en 2017, des dégâts des eaux ont endommagé les registres de la population, de l'état civil ou encore de la milice. La première tâche effectuée dans le cadre de l'intervention décrite ci-dessous a consisté à nettoyer ces registres, pour certains page par page.

La commune d'Éghezée a signé, en date du 19 septembre 2017, une convention de partenariat avec les Archives de l'État. Celle-ci charge l'équipe du projet " Archives locales de Wallonie " de préparer le dépôt des fonds

10 Les registres antérieurs sont présents dans cet inventaire.

11 Les comptes communaux de 1900 à 1936 ne nous sont pas parvenus.

12 ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR, Dossiers centraux, dossier " Commune de Noville-sur-Mehaigne ".

communaux antérieurs à la fusion en procédant à un tri et en rédigeant les inventaires. C'est également dans le cadre de cette collaboration qu'un bordereau d'élimination d'archives postérieures à 1976 ne présentant plus d'utilité administrative ou juridique et sans intérêt historique a été mis au point en parfaite concertation avec les différents services communaux et avec l'accord du Collège communal et du délégué des Archives de l'État ¹³.

ACQUISITION

Les archives ont été déposées par la commune d'Éghezée. Le dépôt a été inscrit au registre des acquisitions des Archives de l'État à Namur le 19 septembre 2022 sous le n° 2022/38.

13 AÉN, Dossiers centraux, dossier " Commune d'Éghezée ".

Contenu et structure

CONTENU

Les archives décrites dans cet inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités de la commune de Noville-sur-Mehaigne entre 1846 et 1980. Des registres ont, en effet, été commencés avant la fusion des communes et continués après le 1er janvier 1977 : il s'agit de registres de la population (voir les n° 124-125) et d'un registre relatif à la réserve de recrutement (n° 159). Les documents du XIXe siècle sont fort peu nombreux. Il s'agit des registres aux délibérations du Conseil communal (n° 1-3) et du Collège échevinal (n° 9-10), de livres-journaux de caisse (n° 36-37), d'un " relevé succinct de toutes les recettes et dépenses " (n° 32), des grands-livres des recettes et dépenses (n° 43 et 49), des registres de la population et des index (n° 107-113 et 126-132), et de registres des décisions en matière électorale (n° 140-141). D'une manière générale, force est de constater que peu de documents antérieurs à 1930 nous sont parvenus. Procédons par grandes séries d'archives :

CONSEIL COMMUNAL ET COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

On appelle Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal la réunion des bourgmestre et échevins chargés de l'administration de chaque commune. Le bourgmestre et les échevins, agissant ensemble et indivisément, procèdent par voie de délibération. Ils constituent un corps délibérant du pouvoir exécutif et non pas un pouvoir délibérant législatif, tel que l'est le Conseil communal. Les actes posés par le Collège ne font généralement qu'administrer, exécuter ou appliquer les lois et règlements à des cas particuliers ou à des individus déterminés, sauf le droit de réglementation résultant d'une délégation. Toutes les décisions importantes prises par le Collège et les délibérations du Conseil sont consignées dans deux séries de registres. Ces registres aux délibérations permettent normalement de suivre l'évolution de la politique locale et la gestion des affaires communales, depuis les premières années du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

FINANCES ET FISCALITÉ

Les finances communales occupent une part importante de l'activité de l'administration et constituent un élément particulièrement important des archives. Chaque année un budget est établi par le Collège, mis à l'approbation du Conseil et soumis à l'autorité de tutelle. Par la suite, une comptabilité précise des dépenses et des recettes est tenue par le receveur communal. Toutes les initiatives et les activités menées par les autorités communales se retrouvent dans ces dossiers. Le moindre engagement financier donne lieu à des contrats, factures et mandats de paiement de toute nature. Les pièces justificatives aux comptes ne sont toutefois pas toutes conservées et pour les

périodes récentes, un tri est opéré par l'archiviste, qui ne conserve finalement que les dossiers les plus significatifs et une année type par législature, permettant au chercheur d'évaluer correctement l'évolution à long terme des finances communales.

Si la gestion financière nous renseigne sur tous les aspects des activités communales, elle génère aussi de nombreux documents très utiles pour connaître les personnes qui habitent la localité. L'administration perçoit en effet sur les habitants des taxes et des impôts divers. Elle tient à cet effet des rôles de contribuables, qui complètent les informations individuelles reprises dans les registres de la population. Les propriétés foncières sont également taxées et chaque commune dispose de registres et de plans cadastraux, déposés par les services du Cadastre, qui donnent une idée fort précise de l'organisation de l'espace et de la structure de la propriété immobilière. On peut suivre par ce biais l'histoire d'une habitation ou d'un terrain au cours des ans et en connaître les propriétaires successifs.

PATRIMOINE

Le patrimoine communal se compose de nombreux biens immobiliers divers. Il existe donc dans les archives d'importants dossiers relatifs à l'acquisition, à l'échange, à l'expropriation ou à la vente de biens communaux ou encore de dossiers constitués dans le cadre des ventes de coupes de bois. En règle générale, les principaux édifices du village sont aussi propriété communale : l'église, le presbytère, l'école et le cimetière nécessitent ainsi un coûteux entretien et des travaux réguliers que l'on peut suivre d'année en année à l'aide des dossiers constitués et conservés par l'administration.

ÉTAT CIVIL

L'état civil a été institué en France par décret du 20 septembre 1792. À partir de cette date, dans chaque commune, l'officier de l'état civil consigne dans des registres distincts tenus en double les naissances, les mariages et les décès intervenus sur le territoire communal au cours de l'année. Il tient aussi un registre pour les publications de mariages. L'officier de l'état civil clôture ses registres en fin d'année et transmet un exemplaire au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement, avec le registre aux publications de mariages, tenus en un unique exemplaire. L'exemplaire communal est encore aujourd'hui conservé par la commune afin d'éviter la présence dans le même bâtiment des deux exemplaires.

POPULATION

Depuis 1847, les communes doivent tenir un répertoire de l'ensemble des habitants ayant leur résidence habituelle dans la commune. Ces registres de population, actes authentiques et publics renouvelés après chaque recensement décennal, rendent compte de la composition de chaque famille,

de l'identité des individus et des mouvements qui interviennent, tels qu'arrivées dans la commune, départs, naissances, mariages ou décès. Dans le fonctionnement journalier de l'administration communale, ces registres servent à l'établissement des travaux de statistique (pour les opérations de recensement et l'établissement des mouvements annuels d'émigration et d'immigration), à la révision des listes électorales (pour les chambres, le conseil provincial, le conseil communal, les conseils de prud'hommes, les conseils de l'industrie et du travail), à l'organisation de la police (pour les recherches sur l'identité des délinquants), de la milice et de la garde civique (le service de la garde civique est dû par celui qui a une résidence réelle), à la détermination du domicile de secours des indigents et des enfants qui ont droit à l'instruction gratuite, à la participation à l'affouage, etc. Pour l'historien, ces registres sont d'un grand intérêt pour toutes les données socioéconomiques et démographiques qu'ils renferment (avec les nom et prénoms, le lieu et la date de naissance, l'état civil, le domicile légal, la profession, la fonction ou la position, la nationalité et des renseignements relatifs à la milice, à la garde civique ou encore au casier judiciaire). La tenue des registres de population rentre dans les tâches de l'administration générale de la commune, donc dans les attributions du Collège communal. Aux termes de l'article 1er de l'arrêté royal du 30 décembre 1900, c'est désormais l'officier de l'état civil qui est chargé de faire observer exactement tout ce qui concerne leur tenue. Les registres obligatoires sont le registre principal, les registres d'entrée et de sortie des habitants. Enfin, les règlements imposent la confection d'un index ou répertoire des noms des habitants. Depuis le début des années 1980, les registres de population tendent à disparaître au profit de bases de données informatiques établies en connexion avec le registre national des personnes physiques.

ÉLECTIONS

C'est au niveau communal que sont constituées les listes des électeurs pouvant participer aux scrutins nationaux, provinciaux ou communaux. L'administration conserve ainsi des dossiers concernant les personnes éligibles et les candidats, les électeurs, le déroulement des différentes élections et généralement les résultats des élections communales, ainsi que l'installation des nouveaux conseils et collèges communaux. La teneur des listes électorales varie dans le temps en fonction de la législation en vigueur. Les listes d'électeurs sont vérifiées et modifiées périodiquement en fonction des revenus déclarés des habitants et, plus tard, sur base de leur domicile légal, de leur citoyenneté belge ou européenne, et d'éventuelles restrictions temporaires de leurs droits politiques, dues à une condamnation judiciaire ou à une incapacité mentale. La révision des listes électorales donne souvent lieu à des contestations, qui sont soumises aux cours et tribunaux.

AFFAIRES MILITAIRES

C'est sur base des registres de l'état civil et de population que sont établis les

registres de milice et les dossiers qui les accompagnent. Jusqu'à la suspension du service militaire obligatoire en 1994, on dressait chaque année la liste des jeunes hommes en âge d'être appelés. Selon les époques, ces candidats miliciens pouvaient échapper au service militaire en fonction d'un tirage au sort favorable, d'une exemption pour cause physique ou d'une objection de conscience. Des motifs divers permettaient aussi d'obtenir un sursis et de retarder l'enrôlement. Les dossiers constitués à cet effet sont généralement conservés, mais il faut souligner qu'ils peuvent faire largement double emploi avec ceux qui existent au niveau provincial ou national.

TRAVAUX PUBLICS

La commune s'occupe de tout ce qui concerne l'infrastructure, les voiries ou les bâtiments publics communaux soit en tant que principal maître d'œuvre de certains projets, soit en tant qu'associée aux travaux menés par les autorités provinciales, nationales et plus tard régionales. L'établissement de la distribution d'eau potable, l'électrification des campagnes et l'installation progressive du téléphone ou de la télédistribution constituent une vaste entreprise qui modifie considérablement l'existence des populations rurales.

ENSEIGNEMENT

L'organisation de l'enseignement primaire constitue un secteur important de la politique communale au cours des XIXe et XXe siècles. Les archives communales conservent divers dossiers relatifs à l'organisation générale, au personnel enseignant, aux bâtiments scolaires et au matériel didactique. Des listes d'écoliers sont dressées annuellement ce qui permet de suivre la scolarisation de la jeunesse locale.

BIENFAISANCE OU ASSISTANCE PUBLIQUE

Dès le début du XIXe siècle, un Bureau de bienfaisance est institué dans chaque commune. Il s'occupe de soulager les habitants les plus pauvres et prend en charge certains frais récurrents comme ceux liés à la scolarisation des enfants, aux soins médicaux, aux domiciles de secours, à l'internement de déficients mentaux ou encore à l'éducation d'orphelins dans des établissements spécialisés, situés en général en dehors de la commune. Certains de ces organismes bénéficient des largesses de bienfaiteurs et sont en mesure de créer sur le territoire communal une œuvre de bienfaisance spécifique, principalement un home pour personnes âgées. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des institutions de bienfaisance et en contrôlent l'essentiel des activités. Aux bureaux créés en 1800 succèdent les commissions d'assistance publiques (CAP) en 1925, puis les centres publics d'aide sociale (CPAS) en 1977, devenus centres publics d'action sociale en 2004.

CULTE

Sous Napoléon Bonaparte, la vie religieuse est réorganisée sur des bases nouvelles. L'Église catholique occupe une place prépondérante. Elle bénéficie en priorité des mesures prises par l'empereur visant à restituer aux paroisses tout ou une partie des biens qu'elles possédaient avant la Révolution et d'en assurer la gestion rationnelle. Des institutions publiques, les fabriques d'églises, sont instituées par un décret du 30 décembre 1809, afin de prendre en charge l'organisation matérielle du culte. Si la majorité des églises appartient à la commune, qui en assure la restauration et l'entretien, les fabriciens se chargent d'administrer les biens propres de la paroisse. Ils se chargent également de subvenir aux frais du culte tels que le luminaire ou une partie du mobilier et de l'aménagement intérieur. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des fabriques d'églises et en contrôlent l'essentiel des dépenses. Quant aux ministres du culte, ils sont payés directement par l'État, mais reçoivent parfois un supplément de traitement de la commune et entretiennent avec les autorités municipales des relations étroites, qui reflètent généralement fort bien l'évolution des rapports complexes entre l'Église et l'État aux XIXe et XXe siècles.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Le tri a été effectué conformément aux directives suivantes :
MARÉCHAL Griet, *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 1 : *État civil, population, milice, finances*. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 1988 (Miscellanea Archivistica Studia, 1).
MARÉCHAL Griet, *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 2 et 3. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 2005 (Miscellanea Archivistica Manuale, 52 et 53).

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Le fonds est clos et la plupart des documents sont désormais conservés aux Archives de l'État. Les principales exceptions sont les permis d'urbanisme, les registres de l'état civil et les atlas des cours d'eau non navigables ni flottables et des chemins vicinaux. Ces deux derniers documents sont du reste désormais consultables sur le Géoportail de la Wallonie ¹⁴. L'absence de dépôt s'explique,

14 Ces deux derniers documents sont du reste désormais consultables sur le Géoportail de la

d'une part, par l'utilité administrative pour les services communaux et, d'autre part, par l'existence d'un double de l'état civil (exemplaire venant du greffe du tribunal de première instance) et des permis de bâtir (exemplaire venant de l'Administration de l'Urbanisme) aux Archives de l'État.

MODE DE CLASSEMENT

Les archives de la commune étaient partiellement classées selon le système de classement décimal national (CDN). Ce type de catalogage ne convient cependant pas pour les archives définitives pour les raisons suivantes : Ce classement par sujet a un caractère artificiel. Outre le fait qu'il soit subjectif (choisir un seul élément du contenu est une opération souvent hasardeuse), ce catalogage effectué à posteriori est distinct de l'organisation initiale des archives, organisation reflétant le fonctionnement des services. Ce classement est contraire au principe de respect de la structure du fonds d'archives, de l'ordre organique résultant du traitement administratif¹⁵. Ainsi par exemple, pour les archives relatives aux bâtiments communaux servant à l'enseignement, ces dossiers ont-ils initialement été produits et traités par le service communal des travaux ou le service communal en charge de l'enseignement ? Il n'est plus possible de le dire et nous avons dû faire des choix de manière arbitraire. L'authenticité et l'intégrité des dossiers tels qu'initialement constitués ne pourront plus être établies avec certitude. Les descriptions contenues dans ce type de classement ont un caractère peu détaillé qui ne répond en aucun cas aux normes archivistiques internationales en vigueur pour la réalisation d'instruments de recherche (principalement la norme ISAD(G)). Ainsi, les dates extrêmes des dossiers étaient-elles rarement indiquées.

Les archives n'ont fait l'objet d'aucun tri préalable à leur classement. Ainsi a-t-il été indispensable de reclasser l'ensemble des documents en utilisant le cadre de classement repris dans la publication de Guy Gadeyne¹⁶. Les principales subdivisions de ce cadre sont les suivantes :

- I. Généralités
- II. Organisation et personnel
- III. Patrimoine
- IV. Finances et fiscalité
- V. État civil
- VI. Population
- VII. Élections
- VIII. Affaires militaires et guerres
- IX. Ordre et sécurité publics

Wallonie : <http://geoportail.wallonie.be>.

15 En archivistique, la règle suivante est fondamentale : les dossiers (qui constituent en général une unité archivistique) sont uniquement constitués par le producteur d'archives, et non pas par l'archiviste. Dans le cas présent, il n'est généralement pas possible de déterminer si les dossiers ont été constitués par les services communaux ou a posteriori, lors de leur " archivage ", par une personne étrangère au service.

16 GADEYNE G., Cadre de classement pour les archives communales statiques non structurées (1795 - ca 1977), Bruxelles, 1997 (Archives générales du Royaume, Miscellanea Archivistica, Manuale 18).

X. Santé publique

XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme

XII. Enseignement

XIII. Culture, sports et divertissements

XIV. Vie économique

XV. Affaires sociales et réglementation du travail

XVI. Bureau de bienfaisance et Commission d'assistance publique

XVII. Relations avec les cultes reconnus

Les rubriques ont été adaptées au fonds d'archives selon les besoins spécifiques. Sous une sous-rubrique, les différentes descriptions archivistiques ont été classées dans l'ordre chronologique.

Description des séries et des éléments

I. GÉNÉRALITÉS

A. CONSEIL COMMUNAL

1	1 - 8 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS. 1863-1976. 5 avril 1863 - 31 décembre 1875.	1 volume
2	1er janvier 1876 - 30 mai 1886.	1 volume
3	28 juin 1886 - 9 mai 1916.	1 volume
4	23 juin 1916 - 2 octobre 1939.	1 volume
5	24 janvier 1940 - 13 janvier 1949.	1 volume
6	11 avril 1949 - 29 octobre 1960.	1 volume
7	13 décembre 1960 - 22 novembre 1971.	1 volume
8	13 décembre 1971 - 28 décembre 1976.	1 volume

B. COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

9	9 - 15 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS. 1846-1863, 1876-1977. 30 juillet 1846 - 30 mars 1863.	1 volume
10	14 janvier 1876 - 25 juin 1908.	1 volume
11	20 avril 1908 - 6 juin 1936.	1 volume
12	22 juillet 1936 - 4 décembre 1954.	1 volume

- | | | |
|----|------------------------------------|----------|
| 13 | 13 janvier 1955 - 20 mars 1968. | 1 volume |
| 14 | 20 mars 1968 - 15 décembre 1972. | 1 volume |
| 15 | 17 janvier 1973 - 28 janvier 1977. | 1 volume |

II. ORGANISATION ET PERSONNEL

A. FUSION

16 Questionnaire en vue de la fusion des communes. [1976]. 1 pièce

B. TERRITOIRE

17 Relevé des chemins vicinaux et routes de l'État. 1950. 1 pièce

18 État de la superficie des bois et étangs. [1970-1976]. 1 pièce

C. ORGANISATION ET MEMBRES DES ORGANES POLITIQUES

19 Dossier relatif aux membres. 1939-1940. 1 chemise

D. PERSONNEL DES SERVICES

20 Dossier relatif au poste de garde champêtre. 1934-1977. 1 chemise

III. PATRIMOINE

- 21 Lettre et plan de Charles Gilson demandant à acquérir une partie du chemin n° 28 traversant sa parcelle. 1948. 2 pièces
- 22 État des biens communaux. 1961. 1 pièce
- 23 Livre-sommier des biens. [1970-1976]. 1 pièce
- 24 Dossier relatif aux contentieux opposant Armand Maisin à la commune au sujet d'un échange de terrain. 1971-1974. 1 chemise
- 25 Bail de location d'un immeuble situé rue des écoles, 106 à Émilien Milaire. 21 avril 1975. 1 pièce

IV. FINANCES ET FISCALITÉ

A. COMPTABILITÉ DU SECRÉTARIAT

1. BUDGETS ET ANNEXES

- 26** Volets statistiques relatifs aux budgets annuels. 1935-1948. 1 chemise
- 27** 27 - 31 BUDGETS ANNUELS. 1936, 1941, 1943-1977. 1936. 1 cahier
- 28** 1941, 1943-1949. 1 liasse
- 29** 1950-1959. 1 liasse
- 30** 1960-1969. 1 liasse
- 31** 1970-1977. 1 liasse
- 32** 2. REGISTRES DE COMPTABILITÉ
Relevé des recettes et dépenses. 1890-1931. 1 volume
- 33** Grands-livres des recettes et dépenses. 1961-1967. 1 liasse
- 34** 3. EMPRUNTS
Livre auxiliaire des emprunts au Crédit communal. 1937-1962. 1 volume
- 35** 4. SUBVENTIONS DES AUTORITÉS SUPÉRIEURES
Dossier relatif à la superficie des voiries en vue de la répartition du Fonds des communes. 1966-1976. 1 chemise

B. COMPTABILITÉ DU RECEVEUR

1. REGISTRES DE COMPTABILITÉ

36 - 42 LIVRES-JOURNAUX DE CAISSE. 1885-1896, 1916-1932, 1937-1952.

36	1885-1891.	1 volume
37	1892-1896.	1 volume
38	1916-1932.	1 volume
39	1937-1941.	1 volume
40	1942-1945.	1 volume
41	1945-1949.	1 volume
42	1949-1952.	1 volume

43 - 54 GRANDS-LIVRES DES RECETTES ET DÉPENSES. 1892-1907, 1910-1961, 1968-1977.

43	43 - 48 Dépenses. 1892-1897, 1910-1961. 1892-1897.	1 volume
44	1910-1933.	1 volume
45	1934-1936.	1 volume
46	1937-1943.	1 volume
47	1944-1957.	1 volume

48	1958-1961.	1 volume
49	49 - 53 Recettes. 1892-1907, 1910-1936, 1944-1958. 1892-1907.	1 volume
50	1910-1931.	1 volume
51	1931-1936.	1 volume
52	1944-1951.	1 volume
53	1952-1958.	1 volume
54	1968-1977.	1 liasse
55	Registre des relevés des recettes et des dépenses de la commune. 1900-1912.	1 volume
2. COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES		
56	56 - 60 COMPTES ANNUELS. 1937, 1939-1942, 1944-1976. 1937, 1939.	2 cahiers
57	1940-1942, 1944-1949.	1 liasse
58	1950-1959.	1 liasse
59	1960-1969.	1 liasse
60	1970-1976.	1 liasse

	<i>61 - 92 PIÈCES JUSTIFICATIVES AUX COMPTES. 1932-1936, 1938-1941, 1943-1950, 1956, 1962-1976.</i>	
61	1932.	1 liasse
62	1933.	1 liasse
63	1934.	1 liasse
64	1935.	1 liasse
65	1936.	1 liasse
66	1938.	1 liasse
67	1939.	1 liasse
68	1940.	1 liasse
69	1941.	1 liasse
70	1943.	1 liasse
71	1944.	1 liasse
72	1945.	1 liasse
73	1946.	1 liasse
74	1947.	1 liasse
75	1948.	1 liasse

76	1949.	1 liasse
77	1950.	1 liasse
78	1956.	1 liasse
79	1962.	1 liasse
80	1963.	1 chemise
81	1965.	1 chemise
82	1966.	1 chemise
83	1967.	1 chemise
84	1968.	1 liasse
85	1969.	1 chemise
86	1970.	1 chemise
87	1971.	1 chemise
88	1972.	1 chemise
89	1973.	1 chemise
90	1974.	1 liasse
91	1975.	1 chemise
92	1976.	

1 liasse

C. IMPOSITIONS ET TAXES

	93 - 99 RÔLES DES TAXES. 1932, 1938, 1940-1941, 1943-1946, 1948-1952.	
93	Entretien et amélioration de la voirie. 1932, 1938, 1944-1946, 1948-1950.	1 chemise
94	Véhicules ordinaires. 1940.	1 pièce
95	Vélos. 1941.	1 pièce
96	Chiens. 1943.	1 pièce
97	Traitements, salaires et pensions. 1945, 1948.	2 pièces
98	Vélos, chiens et véhicules ordinaires. 1946, 1948-1952.	1 chemise
99	Curage des cours d'eau. 1949-1950.	2 pièces
	100 - 103 LISTES DES CONTRIBUABLES POUR LA CONFECTION DES RÔLES. 1934-1943, 1953.	
100	Chiens. 1934-1937, 1940-1943, 1953.	1 chemise
101	Entretien et amélioration de la voirie. 1935, 1937, 1939-1943.	1 chemise
102	Contribution foncière. 1938-1939.	2 pièces
103	Vélos. 1940, 1942-1943.	1 chemise
104	Registre auxiliaire des taxes. 1950-1963.	1 cahier

D. DÉPÔT DE L'ADMINISTRATION DU CADASTRE

105	105 - 106 MATRICE MÉCANOGRAPHIQUE. 1967-1976. Articles 26 - 1100.	1 volume
106	Articles 1101 - 1415.	1 volume

V. POPULATION

107	107 - 125 REGISTRES DE LA POPULATION. 1847-1980. 1847-1856.	1 volume
108	108 - 110 1857-1866. Section A.	1 volume
109	Section B.	1 volume
110	Section C.	1 volume
111	1867-1880.	1 volume
112	1881-1890.	1 volume
113	1891-1900.	1 volume
114	1901-1910.	1 volume
115	1911-1920.	1 volume
116	1921-1930.	1 volume
117	117 - 118 1931-1947. Folios 1-125.	1 volume
118	Folios 126-243.	1 volume
119	119 - 121 1948-1961. Volume 1.	1 volume

120	Volume 2.	1 volume
121	Volume 3.	1 volume
122	122 - 123 1961-1970. Volume 1.	1 volume
123	Volume 2.	1 volume
124	124 - 125 1971-1980. Volume 1.	1 volume
125	Volume 2.	1 volume
126	<i>126 - 135 INDEX DES REGISTRES DE LA POPULATION. 1847-1900, 1911-1947. 1847-1856.</i>	1 volume
127	127 - 129 1857-1866. Section A.	1 volume
128	Section B.	1 volume
129	Section C.	1 volume
130	1867-1880.	1 volume
131	1881-1890.	1 volume
132	1891-1900.	1 volume

133	1911-1920.	1 volume
134	1921-1930.	1 volume
135	1931-1947.	1 volume
136	<i>136 - 137 REGISTRES DES ENTRÉES. 1901-1977.</i> 1901-1944.	1 cahier
137	1945-1977.	1 volume
138	<i>138 - 139 REGISTRES DES SORTIES. 1901-1977.</i> 1901-1943.	1 cahier
139	1944-1977.	1 volume

VI. ÉLECTIONS

*140 - 141 REGISTRES DES DÉCISIONS EN MATIÈRE ÉLECTORALE.
1894-1937.*

140 29 juin 1894 - 30 novembre 1897. 1 volume

141 30 septembre 1897 - 10 décembre 1937. 1 volume

*142 - 148 LISTES DES ÉLECTEURS GÉNÉRAUX, PROVINCIAUX ET
COMMUNAUX. 1945, 1948-1952, 1954-1960.
1945.*

142 1945. 1 cahier

143 1948. 1 cahier

144 1949-1952. 1 cahier

145 1954-1956. 1 cahier

146 1956-1958. 1 cahier

147 1958-1960. 1 cahier

148 1960. 1 cahier

149 Liste révisée des électeurs généraux, provinciaux et communaux.
1951. 2 cahiers

150	VII. AFFAIRES MILITAIRES ET GUERRES Registre des militaires en congé illimité. 1907-1938.	1 volume
151	<i>151 - 156 DOSSIERS RELATIFS AUX LEVÉES DE MILICE. 1924-1977.</i> 1924-1929.	1 chemise
152	1930-1939.	1 chemise
153	1940-1949.	1 chemise
154	1950-1959.	1 chemise
155	1960-1969.	1 chemise
156	1970-1977.	1 liasse
157	Dossier relatif aux militaires rappelés. 1939-1940.	1 chemise
158	Dossier relatif aux prisonniers de guerre. 1940-1945.	1 chemise
159	Registre relatif à la réserve de recrutement. 1940-1978.	1 volume
160	Dossier relatif aux indemnités de milice. 1942-1945.	1 chemise
161	Registres des demandes d'indemnités de milice. 1952-1973.	2 cahiers

VIII. TRAVAUX PUBLICS, SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE,
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A. TRAVAUX ET INSPECTION DE LA VOIRIE

162 Dossier relatif au contentieux opposant la commune à Paul Louseau suite au projet d'expropriation pour les travaux d'amélioration du chemin n° 3. 1969-1971. 1 chemise

163 Plans relatifs aux travaux d'amélioration du chemin n° 3. 1970. 2 pièces

B. TRAVAUX ET INSPECTION DES COURS D'EAU

164 Dossier relatif aux travaux de curage. 1931-1966. 1 chemise

165 Dossier relatif à l'installation d'un limnigraphe sur la Mehaigne. 1961. 1 chemise

C. SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE

166 Dossier relatif à la participation à la Compagnie intercommunale d'électricité de Jodoigne et extensions (CIEJE), puis Interjodoigne. 1968-1976. 1 liasse

167 Dossier relatif aux travaux d'extension du réseau de distribution d'eau. 1976-1977. 1 chemise

D. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

168 Dossier relatif aux demandes de petites transformations, constructions et d'alignements de voiries. 1953-1976. 1 chemise

169 Dossier relatif au projet de plan de secteur. 1968-1975. 1 chemise

IX. TUTELLE SUR LA COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

A. PERSONNEL

- 170 Expéditions d'arrêtés de la Députation permanente relatifs à l'absence de membres du personnel durant les mois de mai et juin 1940. 1941. 1 chemise
- 171 Dossier relatif aux nominations. 1947-1971. 1 chemise
- 172 Dossier individuel d'Albert Baurin, secrétaire-receveur. 1971-1977. 1 chemise

B. PATRIMOINE

- 173 Dossier relatif à l'échange d'une parcelle cadastrée section A, n° 106d contre une parcelle cadastrée section A, n° 90v et 91h, appartenant à Gustave Renard. 1952. 1 chemise
- 174 Extrait du registre aux délibérations de la Commission d'assistance publique relatif à l'acquisition par legs d'une parcelle cadastrée section A, n° 302 appartenant à Rosalie Servais. 21 novembre 1955. 1 pièce
- 175 Acte relatif à la vente d'une parcelle cadastrée section B, n° 127 à la commune. 29 novembre 1955. 1 pièce

176 - 179 DOSSIERS RELATIFS AUX VENTES DE PARCELLES. 1955-1956, 1960, 1972, 1976.

- 176 Parties de parcelle cadastrée section A, n° 86e à Lardinois et Coppée. 1955-1956 1 chemise
- 177 Parties de parcelle cadastrée section A, n° 86r à Coulon et Thone. 1960. 1 chemise
- 178 Partie de parcelle cadastrée section A, n° 278a à Georges Hock. 1972. 1 chemise
- 179 Parcelle cadastrée section A, n° 87f à Christian Leroy. 1976.

		1 chemise
180	Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à l'avis favorable pour la location de la chasse à Jacques Loiseau. 21 janvier 1966.	1 pièce
181	Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à l'avis défavorable pour la vente à René Mathy d'une parcelle de terrain. 21 janvier 1966.	1 pièce
182	Extrait du registre aux délibérations de la Commission d'assistance publique relatif à l'acquisition de deux parcelles cadastrées section B, n° 460 et 512 appartenant à Henry Gilson et Joséphine Masson. 22 mai 1968.	1 pièce
183	<i>C. FINANCES</i> Livre-journal de caisse. 1938-1954.	1 volume
184	Grand-livre des dépenses. 1939-1955.	1 volume
185	185 - 187 BUDGETS ANNUELS. 1952, 1956, 1958-1970. 1952, 1956, 1958-1959.	1 chemise
186	1960-1969.	1 liasse
187	1970.	1 cahier
188	188 - 190 COMPTES ANNUELS. 1950-1956, 1959-1970, 1973. 1950-1956, 1959.	1 liasse
189	1960-1969.	1 liasse
190	1970, 1973.	2 cahiers

191	191 - 192 PIÈCES JUSTIFICATIVES AUX COMPTES. 1946, 1950. 1946.	1 chemise
192	1950.	1 chemise

X. RELATIONS AVEC LA PAROISSE SAINT-PHILIBERT

A. PATRIMOINE

193 État des biens. [1945]. 1 pièce

194 Dossier relatif au legs d'une parcelle cadastrée section A, n° 361a par Rosalie Servais. 1955. 1 chemise

B. FINANCES

195 195 - 197 BUDGETS ANNUELS. 1959-1970. 1959. 1 cahier

196 1960-1969. 1 chemise

197 1970. 1 cahier

198 198 - 200 COMPTES ANNUELS. 1959-1970. 1959. 1 cahier

199 1960-1969. 1 chemise

200 1970. 1 cahier